



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, - MM LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, DUCLOS, LE GRAND, POINTE

**Pouvoirs :** M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL  
M BRIBET donne pouvoir à M BÉNARD  
M LANDREIN donne pouvoir à Mme BOURDELLES

**Absent excusé :** M LE TIRANT, Mme VALLÉRIE

**Secrétaire de séance :** M Bernard POINTE

La séance s'ouvre à 20h30

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 11 septembre 2018 à l'unanimité

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Acceptation de plus-value pour travaux de maçonnerie réhausse et mur coupe-feu**

M le Maire explique qu'une réhausse extension et un mur coupe-feu sont nécessaires dans le cadre de l'extension de la salle polyvalente et propose le devis de l'entreprise LTB pour un montant de 3.846,00€ HT, 4.615,20 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux pour un montant de 3.846,00 € HT.

Vote : 12 pour, 1 abstention

#### **2. Approbation des nouveaux statuts de RESEAU**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de ses articles L.5211-17 et L.5211-18 ;

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, arrêté par M le Préfet du Calvados le 23 mars 2016 ;

Vu la délibération du comité syndical du SIAEP du Val d'Odon du 27 août 2018 demandant son adhésion à RESEAU et autorisant ce dernier à envoyer à ses membres les nouveaux statuts à approuver dans un délai de trois mois ;

Vu la délibération du comité syndical du SIAEP de la région d'Evrecy du 30 août 2018 demandant son adhésion à RESEAU et autorisant ce dernier à envoyer à ses membres les nouveaux statuts à approuver dans un délai de trois mois ;

Vu la délibération du comité syndical de RESEAU du 19 septembre 2018, par laquelle le comité syndical a adopté le projet de statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical de RESEAU en date du mardi 19 septembre 2018, par laquelle le comité syndical a donné délégation au Président à l'effet de transmettre aux Collectivités concernées la présente délibération ainsi que les nouveaux statuts et leur annexe pour qu'elles se prononcent sur leur approbation dans un délai de trois mois après leur réception.

Vu les statuts de RESEAU applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019, après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les statuts de RESEAU applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M Philippe LANDREIN ne prend pas part au vote.

Vote : unanimité des votants (12)

### **3. Retrait du SDEC Energie de Pont Farcy et adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon**

Monsieur le Maire expose que :

- La commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ENERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion. Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait. Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (13), approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ENERGIE.
- par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ». Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion. Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (13), approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ENERGIE.

Rapport annuel 2017 du syndicat d'assainissement Sigo : lu et disponible pour le public.

Pour info : pour les 4 communes de Mondrainville, Fontaine-Etoupefour, Grainville et Baron sur Odon : 1 foyer standard consomme 120m<sup>3</sup> pour un montant de 1,81€ TTC/m<sup>3</sup>.

Arrivée de Philippe LANDREIN à 21h25

Recensement projets et travaux pour le SDEC Energie :

- Lotissement Pré d'Oisy : 12 candélabres
- Entre le nouveau lotissement et la mairie, il en reste 3 à remplacer
- Chutes de tension (chemin du Mont)
- Borne électrique (coût pour la commune de 10.000€ et pour le SDEC de 2.000€)

## Compte rendu des commissions

### Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme :	chemin des Vilains Pré d'Oisy 1 Le Pré de Cheux 1 chemin des Fresnes L'Eglise Le Bon Repos chemin du Pataras La Bruyère
Dépôt de déclaration préalable :	Pré d'Oisy – construction ouvrage électrique Chemin des Victoires – division en vue de construire 10 chemin des Saules - Construction carport
Dépôt de permis de construire :	2 maisons individuelles au Pré d'Oisy : lots 8 et 24

### Informations

- 21 octobre 2018 : richesses d'automne
- Pour le 9 novembre : remise des articles pour le journal
- Nouveau CMJ depuis de 4 octobre comprenant 15 membres
- Cérémonie du 11 novembre à 9h
- Conférence le 7 novembre sur la guerre 14/18 à 20h30 dans la salle polyvalente

Séance levée à 22h30

Le prochain conseil aura lieu le 13 novembre 2018

**Le secrétaire de séance**

**Bernard POINTE**



**Le Maire**

**Georges LAIGNEL**



